

PARAZOL

FENBENDAZOLE... 2,5 %

> INDICATIONS :

Traitement des infestations par les parasites suivants

* Chez les bovins :

- Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4):
Ostertagia ostertagi (y compris larves inhibées),
Trichostrongylus spp, Cooperia onchophora,
Nematodirus helvetianus, Bunostomum phlebotomum,
Strongyloides papillosus, Oesophagostomum radiatum.

- Strongles pulmonaires (adultes et larves L4):
Dictyocaulus viviparus.

* Chez les ovins et les caprins :

- Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4)
Trichostrongylus spp, Haemonchus contortus
(y compris larves inhibées), Cooperia curticei,
Nematodirus spp., Bunostomum, trigonocephalum,
Strongyloides papillosus, Oesophagostomum
venulosum, Chabertia ovina, Teladorsagia
circumcincta.

- Strongles pulmonaires (adultes et larves L4):
Dictyocaulus filaria.

- Cestodes : Moniezia spp.

> POSOLOGIE ET MODE D'EMPLOI :

* Chez les bovins :

7,5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 30 ml de suspension par 100 kg de poids vif.

* Chez les ovins :

- Cas général : 5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 2 ml de suspension par 10 kg de poids vif.

- Monieziose : 10 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 4 ml de suspension par 10 kg de poids vif.

* Chez les caprins :

10 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 4 ml de suspension par 10 kg de poids vif. La suspension est prête à l'emploi et doit être administrée sans dilution préalable. Agiter le flacon avant l'emploi.

> PRÉSENTATIONS :

Flacons 100 ml - 1 litre - Bidon de 5 litres

> DURÉE DE CONSERVATION :

24 mois

> TEMPS D'ATTENTE :

* Bovins : - Viande et abats : 11 jours. - Lait : 6 jours.

* Ovins : - Viande et abats : 16 jours. - Lait : 8,5 jours.

* Caprins : - Viande et abats : 16 jours. - Lait : 8,5 jours.

SUSPENSION
AQUEUSE
BUVABLE

